



**Décisions et Résolutions adoptées
à la 129^e session du
Conseil international du Café**

15 et 16 avril 2021

Ouverture de la 129^e session du Conseil

Point 1 :	Adoption de l'ordre du jour	3
Point 2 :	Voix et pouvoirs	3
Point 3 :	Rapport sur les travaux de l'OIC et la situation du marché	4
Point 4 :	Accord international de 2007 sur le Café	6
Point 5 :	Rapport sur les réunions des comités et autres organes	8
Point 6 :	Groupe de travail public-privé sur le café.....	11
Point 7 :	Politiques nationales en matière de café	12
Point 8 :	Questions financières et administratives	13
Point 9 :	Fonds spécial	19
Point 10 :	Questions diverses	19
Point 11 :	Réunions futures	20
Point 12 :	Séance de clôture	21

1. Son Excellence John Muldowney, de l'Union européenne (Irlande), a ouvert et présidé la 129^e session du Conseil international du Café, qui s'est tenue les 15 et 16 avril 2021. En raison des restrictions liées à la distanciation sociale, la session du Conseil s'est déroulée en ligne au moyen de la plate-forme Zoom. Le Président a noté que l'interprétation dans les langues officielles de l'OIC, à savoir anglais, espagnol, français et portugais, était disponible.
2. Le Président a ouvert la session en souhaitant la bienvenue à tous les Membres et a prononcé son discours d'ouverture. Il a encouragé les délégués à œuvrer collectivement à la construction d'un secteur du café durable et prospère et a noté que les décisions prises au cours de cette session du Conseil auront un impact sur le secteur du café pour les années à venir. Il a ensuite exprimé sa solidarité avec les Membres touchés par la pandémie et des catastrophes naturelles.
3. Le Président a invité le Vice-Président du Conseil, Son Excellence Iván Romero Martínez (Ambassadeur du Honduras), à prononcer son discours d'ouverture. Le Vice-Président a adressé un message de solidarité à tous ceux qui sont touchés par la pandémie et a souligné que l'OIC doit être une organisation forte, transparente et dynamique. Il a remercié l'OIC d'avoir mobilisé le soutien de la communauté internationale, notamment du secteur privé, en faveur des pays producteurs de café touchés par les ouragans Eta et Iota. Il a souligné que l'OIC avait réussi à s'adapter à l'époque actuelle avec crédibilité.
4. Le Président a ensuite invité le Directeur exécutif à prononcer son discours d'ouverture. Le Directeur exécutif a souhaité la bienvenue aux délégués à la 129^e session du Conseil international du Café, il a fait remarquer que la pandémie de covid-19 a entraîné des moments difficiles pour tous et a exprimé ses condoléances à tous ceux qui ont perdu des membres de leur famille et des amis et aux populations d'Amérique centrale touchées par les ouragans Eta et Iota. Il a noté que l'OIC était toujours considérée comme une référence par l'industrie du café, les institutions commerciales, les organisations internationales et le monde universitaire. Néanmoins, il a souligné l'incompatibilité entre les attentes élevées des Membres et les ressources mises à la disposition de l'Organisation. Il a noté que l'OIC travaillait sur un projet de protocole d'accord avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et a annoncé que l'OIC s'était engagée auprès de Youth20, le groupe de mobilisation des jeunes du G20, pour attirer l'attention du monde sur l'importance du café pour les populations rurales, l'agriculture, l'industrie et le secteur des services.

Il a de nouveau souligné que l'OIC ne pouvait pas continuer à fonctionner avec des ressources et un personnel aussi limités. Il a exprimé ses préoccupations concernant le personnel de l'Organisation, dont la charge de travail augmente et dont le moral est affecté par la perception de l'instabilité financière. Il a indiqué que des négociations étaient en cours pour que la Corée du Sud et le Nigeria rejoignent l'Organisation. En conclusion, il a demandé aux Membres de s'engager activement auprès du Groupe de travail public-privé sur le café (GTPPC), du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord international sur le Café (GTAAC) et des comités, et de verser leurs contributions en temps voulu. Il est convaincu que le sens des responsabilités et de l'appartenance prévaudra et que la 129^e session du Conseil international du Café se conclura avec succès¹.

Point 1 : Adoption de l'ordre du jour

5. Le Chef des opérations a informé le Conseil que, conformément au paragraphe 4 de l'article 11 de l'Accord de 2007, le quorum pour la tenue de la 129^e session du Conseil international du Café était atteint.

6. Le Président a noté que le point 8.7 "Procédures pour la nomination d'un nouveau directeur exécutif" serait discuté après le point 4. Le Conseil a procédé à l'adoption de l'ordre du jour provisoire figurant dans le document [ICC-129-0 Rev. 4](#).

Point 2 : Voix et pouvoirs

Point 2.1 : Nouvelle répartition des voix pour l'année caféière 2020/21

7. Le Chef des opérations a présenté le document [ICC-129-1](#) et a expliqué les tableaux 1, 2, 3 et 4.

8. Le Conseil a approuvé le document [ICC-129-1](#) sur la nouvelle répartition des voix pour l'année caféière 2020/21.

¹ Le discours du Directeur exécutif a ultérieurement été publié sous la cote ICC-129-3.

Point 2.2. Pouvoirs

9. Le Chef des opérations a indiqué que les pouvoirs reçus avaient été jugés en bonne et due forme et que le Secrétariat publierait la liste des délégués présents à une date ultérieure.

10. Le Conseil a approuvé les pouvoirs du 129^e Conseil international du Café².

Point 3 : Rapport sur les travaux de l'OIC et la situation du marché**Point 3.1 : Rétrospective 2019/20**

11. Le Chef des opérations a présenté la [Rétrospective](#) pour l'année caféière 2019/20, qui sera disponible dans les quatre langues officielles de l'OIC.

Point 3.2 : Rapport intérimaire (octobre 2020 à avril 2021)

12. Le Directeur exécutif a présenté un rapport intérimaire sur les travaux de l'Organisation d'octobre 2020 à avril 2021. Il a souligné les progrès, les réalisations, les défis, les opportunités et les contraintes en se concentrant sur l'impact de la pandémie sur les travaux de l'OIC et l'exécution du Programme des activités, et en insistant sur les partenariats et les contributions volontaires. Il a noté que le personnel de l'OIC travaille à distance depuis le début de la pandémie et que cela n'a pas réduit sa productivité. S'agissant de l'impact de la covid-19 sur le secteur du café, il a indiqué que le commerce international est perturbé et que des dommages ont été causés dans les processus de la chaîne d'approvisionnement. En outre, la consommation s'est déplacée vers la consommation à domicile, et les consommateurs sont devenus plus sensibles aux prix. Les ventes en ligne sont en plein essor mais ne représentent encore qu'une petite partie du marché global. Il a également noté que l'OIC a effectué plusieurs analyses préliminaires dans le cadre de la série Coffee Break, qui a été suspendue en raison du manque de ressources dans le budget d'urgence actuel. S'agissant de la mise en œuvre du Programme des activités pour l'année caféière 2020/21, il a déclaré que certaines activités avaient été annulées ou considérablement réduites et que la capacité d'analyse de l'Organisation avait été fortement réduite. En outre, les services d'information qui étaient auparavant fournis à un ensemble de parties intéressées extérieures ne le sont désormais qu'aux Membres et aux abonnés. Les partenariats de

² Diffusé ultérieurement sous la cote [ICC-129-8](#).

l'OIC avec le monde universitaire et les institutions de recherche souffrent également beaucoup du manque de ressources. Néanmoins, le Rapport sur la mise en valeur du café rencontre un grand succès et devient une référence pour le monde du café. Il a également fait état des efforts déployés par l'OIC pour attirer l'attention sur les Membres de l'OIC qui ont souffert de l'impact des ouragans Eta et Iota.

13. Les membres ont pris note du rapport.

Point 3.3 : Conférence mondiale du Café

14. Le Président a invité le représentant de l'Inde à faire le point sur la 5^e Conférence mondiale du Café. La 5^e Conférence mondiale du Café, qui devait se tenir à Bangalore (Inde) du 7 au 9 septembre 2020, a été reportée en raison de la pandémie. Le délégué de l'Inde a fait savoir que des consultations informelles avec les parties prenantes avaient eu lieu au sujet de dates possibles pour la 5^e Conférence mondiale du Café. Suite à ces consultations, il a déclaré que la 5^e Conférence mondiale du Café et les réunions connexes de l'OIC se tiendraient pendant les deux premières semaines de septembre 2022. Il a demandé aux délégués de prendre note de ces dates et leur a rappelé qu'elles sont sujettes à modification en raison de la pandémie de covid-19.

15. Le Directeur exécutif a félicité l'Inde pour son engagement continu à tenir la Conférence mondiale du Café et s'est félicité de la suggestion de la nouvelle date. Le Conseil a procédé à l'approbation de la nouvelle date.

Point 3.4 : Rapport 2020 sur la mise en valeur du café et thème de l'année caféière

16. Le Chef des opérations a présenté le [Rapport 2020 sur la mise en valeur du café](#) sur le thème "La valeur du café : durabilité, inclusivité et résilience de la chaîne de valeur mondiale du café". Il a également fait état des mesures et des plans mis en œuvre pour traiter le thème de l'année caféière 2020/21 "La nouvelle génération du café - Se remettre de l'impact de la pandémie". Il a déclaré que le Rapport avait reçu des réactions très positives, avec plus de 3000 téléchargements. Il a également noté que le rapport avait été publié en anglais et que, conformément à la pratique courante pour les publications similaires de la Banque mondiale, l'aperçu général du rapport avait été publié dans les quatre langues officielles de l'OIC. Le rapport complet et l'aperçu général peuvent être téléchargés à partir de la page Web du Conseil international du Café à l'adresse suivante : <https://www.internationalcoffeecouncil.com/cdr2020>.

Point 4 : **Accord international de 2007 sur le Café****Point 4.1 :** **Examen de l'Accord international de 2007 sur le Café**

17. La Présidente du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord international sur le Café (GTAAC) a fait rapport sur les activités du Groupe de travail depuis la dernière session du Conseil. Depuis septembre 2020, le GTAAC a tenu quatre réunions, le 15 décembre 2020, et les 11 février, 9 mars et 6 avril 2021. En préparation de la 9^e réunion du Groupe de travail, le Secrétariat a fait circuler une enquête parmi les Membres de l'OIC. L'enquête vise à réduire les options pour le prochain accord dans le domaine de la gouvernance de l'Organisation et à permettre aux Membres d'exprimer leurs opinions sur les objectifs et la mission de l'OIC. Les délégués ont demandé au Secrétariat de prendre des mesures de suivi concrètes. Tout d'abord, le Secrétariat a été chargé de préparer un document officiel contenant un résumé écrit des résultats de l'enquête, y compris les réponses aux questions ouvertes. En outre, il a été suggéré de créer un sous-groupe pour permettre aux Membres intéressés d'engager des consultations informelles avec le secteur privé et d'en rendre compte au Groupe de travail. Le délégué colombien a proposé de prendre la tête de ce sous-groupe. Le Secrétariat a également été chargé de préparer un projet sur les options possibles de fusion des comités, ainsi que de préparer un document présentant d'autres méthodes de calcul des voix et des cotisations. Lors de la réunion suivante, le 11 février, les documents susmentionnés ont été présentés aux Membres. Le Président du Comité consultatif du secteur privé a présenté ses réflexions sur l'intégration du secteur privé dans l'accord et a offert son soutien continu. La réunion du 9 mars a été consacrée à la discussion des scénarios basés sur différentes méthodes de calcul des voix et des cotisations dans le cadre du nouvel accord. Certains délégués sont favorables au maintien du système actuel mais d'autres préféreraient une nouvelle forme de calcul des voix et des cotisations basée sur la valeur. Il a été convenu que les délégations avaient besoin de plus de temps pour examiner les scénarios et discuter des implications des options avec leurs capitales. Lors de la 12^e réunion du Groupe de travail, qui s'est tenue le 6 avril, l'option consistant à dissocier le calcul des voix et des cotisation a été débattue. La Présidente a proposé de mettre en place un petit groupe de rédaction pour affiner les propositions déjà discutées. Ce groupe de rédaction serait composé de 12 représentants : 8 des Membres exportateurs et 4 des Membres importateurs. Le Président du CCSP a été invité à commenter sa communication contenue dans le document [WGFA-57/21](#) sur l'inclusion du secteur privé dans l'accord. Le Président du CCSP a proposé d'ouvrir une discussion au sein du groupe de rédaction restreint. Enfin, le Groupe de travail a convenu des dates suivantes pour ses futures réunions : 11 mai, 10 juin, 8 juillet, 5 août 2021 et 6 septembre 2021.

18. Le délégué de la Côte d'Ivoire a exprimé ses préoccupations concernant les conditions dans lesquelles le personnel de l'OIC travaille. Il s'est également inquiété de l'intégration du secteur privé dans l'Organisation. Il a déclaré que le secteur privé jouait déjà un rôle important dans l'Organisation par le biais du CCSP et que l'OIC devait préserver sa nature intergouvernementale.

19. Le délégué de l'Indonésie a convenu qu'il était crucial que l'OIC reste une organisation intergouvernementale et que les conflits d'intérêts devaient être évités dans le processus décisionnel.

20. Le représentant des Membres exportateurs a déclaré que sept représentants de pays exportateurs s'étaient portés volontaires pour prendre part au groupe de rédaction restreint. Il a également invité l'Indonésie à participer à ce groupe. Le représentant des Membres importateurs a également indiqué que trois participants à cette assemblée s'étaient également portés volontaires pour faire partie du groupe de rédaction.

21. La Présidente du Groupe de travail sur l'avenir de l'Accord international sur le Café s'est félicitée des observations des délégués en en a pris note.

Point 4.2 : Participation à l'Accord de 2007

22. Le délégué du Brésil a présenté la communication du Gouvernement brésilien figurant dans le document [ED-2369/21](#). Le Gouvernement brésilien a suggéré que, compte tenu de l'importance des marchés américain et chinois pour le secteur du café, les États-Unis et la République populaire de Chine devraient faire l'objet d'une attention particulière de la part du Secrétariat dans ses efforts pour accroître le nombre de Membres.

23. Le Directeur exécutif a déclaré que l'adhésion de la Chine avait été une priorité pour l'OIC au cours des 20 dernières années mais que les efforts déployés pour attirer la Chine dans l'Organisation avaient été suspendus en raison de la pandémie. Il a fait observer qu'à l'heure actuelle l'OIC n'avait pas de budget pour les voyages de prospection de membres potentiels et que cette question devra peut-être être réexaminée lors de la révision du projet de budget pour l'année caféière 2021/22.

24. Le délégué du Brésil a approuvé la création d'une délégation de haut niveau de Membres de l'OIC pour rendre visite aux ambassadeurs des États-Unis et de la République populaire de Chine à Londres, en compagnie du Directeur exécutif.

25. Le délégué de la Colombie a exprimé sa disponibilité à collaborer avec le Secrétariat de l'OIC pour approcher les États-Unis.

26. Le délégué de la Côte d'Ivoire a déclaré que l'OIC devrait examiner les raisons pour lesquelles les États-Unis ont quitté l'Organisation afin d'établir un dialogue ciblé. Le Directeur exécutif a exposé les considérations officielles et non officielles à l'origine de la décision des États-Unis de quitter l'Accord de 2007 au cours de l'année 2018.

Point 5 : Rapport des réunions des comités et autres organes

Point 5.1 : Résumé des recommandations des organes consultatifs de l'OIC

27. Le Chef des opérations a présenté un résumé des recommandations des organes consultatifs de l'OIC : Comité des statistiques, Comité des projets, Comité de promotion et de développement des marchés.

Point 5.1.2 : Modifications du Règlement sur les statistiques : Certificats d'origine

28. Le Chef des opérations a indiqué que le Comité des statistiques avait recommandé l'adoption des modifications (proposées par le Brésil) du Règlement sur les statistiques : Certificats d'origine, telles que présentées dans le document [SC-103/21](#). En outre, le Comité des statistiques a proposé de créer un sous-groupe piloté par le Brésil et l'Ouganda qui serait chargé d'étudier la possibilité d'élaborer une application de téléphonie mobile pour la délivrance des certificats d'origine.

29. Le Conseil a approuvé l'adoption des modifications au Règlement des statistiques : Certifications d'origine, telles que présentées dans le document [SC-103/21](#)³.

³ Publié ultérieurement sous la cote [ICC-102-9 Rev. 3](#).

Point 5.1.3 : Modifications du Règlement sur les statistiques : Prix indicatifs

30. Le Chef des opérations a indiqué que le Comité des statistiques avait recommandé l'adoption des modifications du Règlement sur les statistiques : Prix indicatifs, figurant dans le document [SC-106/21](#).

31. Le Conseil a approuvé l'adoption des modifications apportées au Règlement relatif aux statistiques : Prix indicatifs, telles que présentées dans le document [SC-106/21](#)⁴.

Point 5.1.4 : Parts de marché et coefficients de pondération dans le calcul des prix de groupe et du prix indicatif composé à compter du 1^{er} octobre 2021

32. Le Chef des opérations a indiqué que le Comité des statistiques avait recommandé l'adoption des modifications contenues dans le document [SC-104/21](#).

33. Le Conseil a approuvé les modifications figurant dans le document [SC-104/21](#).

Point 5.1.5 : Concepts et variables des données utilisées dans les statistiques de l'Organisation

34. Le Chef des opérations a indiqué que le Comité des statistiques avait recommandé l'adoption des modifications contenues dans le document [SC-105/21](#).

35. Le Conseil a approuvé les modifications figurant dans le document [SC-105/21](#).

⁴ Publié ultérieurement sous la cote [ICC-105-17 Rev. 1](#).

Point 5.1.6 : Évaluation rapide du paysage du financement du secteur du café en Afrique : Une analyse de rentabilité pour le financement des emprunteurs du "chaînon intermédiaire manquant" et "du dernier kilomètre" dans les chaînes de valeur du café en Afrique

36. Le Chef des opérations a indiqué que le Comité de projet avait recommandé l'approbation de la proposition contenue dans le document [PJ-143/21](#).

37. Le Conseil a approuvé le cadre de référence figurant dans le document [PJ-143/21](#).

38. Le Chef des opérations a indiqué qu'il avait été demandé à la réunion commune des comités d'examiner la situation des parts non réclamées du Fonds spécial pour la région Asie et Pacifique. Deux pays (Philippines et Timor-Leste) n'ont pas encore répondu à la correspondance du Directeur exécutif. Chaque pays s'est vu attribuer 34 000 dollars. Le Comité a demandé au Directeur exécutif de contacter à nouveau ces Membres avant d'envisager d'autres actions.

39. Le délégué des Philippines a demandé au Secrétariat de noter qu'il avait reçu une lettre mal adressée et a demandé une nouvelle lettre.

Point 5.2 : Comité consultatif du secteur privé (CCSP)

40. Le Président du Comité consultatif du secteur privé a présenté le rapport de la 50^e réunion du CCSP, tenue le 14 avril 2021.

41. Le délégué de la Côte d'Ivoire a demandé que le Secrétariat se renseigne pour savoir si d'autres organisations internationales seraient disposées à collaborer avec l'OIC.

42. Le Conseil a pris note du rapport de la 50^e réunion du Comité consultatif du secteur privé.

Point 6 : Groupe de travail public-privé sur le café**Point 6.1 : Propositions du GTPPC sur la gouvernance et la mise en œuvre de la feuille de route**

43. Le Coordonnateur du Groupe de travail public-privé sur le café a fait rapport sur les activités récentes du Groupe, présentées dans la section Background (Contexte) du document [CPPTF-1/21](#).

44. Le Directeur exécutif a présenté les propositions relatives à la gouvernance et à la mise en œuvre de la feuille de route, figurant dans le document [CPPTF-1/21](#).

45. Proposition 1 : Forums de discussion nationaux/régionaux sur les questions relatives au GTPPC - annexe I. Les Membres de l'OIC sont invités et encouragés à utiliser les forums de dialogue nationaux existants ou à en créer de nouveaux entre le secteur public et le secteur privé pour discuter et débattre des propositions et des initiatives du Groupe de travail, ainsi qu'à participer activement aux Domaines techniques de travail pour s'assurer que les travaux et les objectifs du GTPPC tiennent effectivement compte de leurs priorités et de leurs besoins.

46. Le Conseil a approuvé la proposition 1 du Groupe de travail public-privé sur le café figurant dans le document [CPPTF-1/21](#), annexe I.

47. Proposition 2 : Nomination/reconduction des sherpas régionaux du GTPPC - annexe II. Le Groupe de travail propose de modifier son mandat en ce qui concerne le processus de sélection des représentants du secteur public (sherpas).

48. Le Conseil a approuvé la proposition 2 du Groupe de travail public-privé sur le café figurant dans le document [CPPTF-1/21](#), annexe II⁵.

49. Proposition 3 : Revenu vital et revenu de prospérité : Processus de cartographie pour l'élaboration de mesures et de projets pilotes d'apprentissage dans les pays (partenariats public-privé) - annexe III.

⁵ Le mandat a été publié ultérieurement sous la cote [ICC-129-7](#).

50. Le Conseil a approuvé la proposition 3 du Groupe de travail public-privé sur le café figurant dans le document [CPPTF-1/21](#), annexe III.

51. Proposition 4 : Domaine technique de travail 4 Production durable, approvisionnement et consommation responsables, proposition d'engagements et d'objectifs pour la feuille de route du GTPPC - annexe IV.

52. Le Conseil a approuvé la proposition 4 du Groupe de travail public-privé sur le café figurant dans le document [CPPTF-1/21](#), annexe IV.

53. Le délégué du Brésil a invité tous les pays Membres à s'impliquer plus activement dans le Groupe de travail et en particulier dans les Domaines techniques de travail. Il a également indiqué que, lors de la réunion des Membres exportateurs, plusieurs délégués ont exprimé leur inquiétude quant au manque de représentation des pays du Sud dans les Domaines techniques de travail et à la surreprésentation des organisations non gouvernementales d'Europe dans cette partie des travaux du Groupe de travail.

54. Le Directeur exécutif a fait remarquer que les facilitateurs des Domaines techniques de travail assurent leurs fonctions à titre gracieux. Beaucoup d'entre eux viennent d'organisations qui ont une dimension mondiale et comptent des membres dans le monde entier. Il a cité les exemples de Global Coffee Platform et de Sustainable Coffee Challenge, ainsi que du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui a récemment pris en charge la facilitation du Domaine technique de travail Production durable, approvisionnement responsable, consommation responsable.

55. Le Chef des opérations a fait rapport sur le 3^e Forum des chefs d'entreprise et dirigeants mondiaux, prévu le 9 septembre 2021, et a exhorté tous les Membres à assurer la présence de représentants de haut niveau (niveau ministériel), de leur pays, car il s'agit d'une occasion unique d'interagir avec les dirigeants du secteur privé de l'industrie du café.

Point 7 : Politiques nationales en matière de café

56. Le délégué du Honduras a prononcé un discours sur la politique nationale du café de son pays. Il a présenté un résumé des nouvelles politiques mises en place par le Gouvernement pour atténuer l'impact négatif des ouragans Eta et Iota et de la covid-19. Ce rapport a été diffusé ultérieurement sous la cote [ICC-129-5](#).

57. Le Directeur exécutif s'est joint aux autres délégués pour exprimer sa solidarité et féliciter le Gouvernement du Honduras pour les politiques adoptées.

Point 8 : Questions financières et administratives

Point 8.1 : Comité des finances et de l'administration

58. Le Président du Conseil a invité le Président du Comité des finances et de l'administration, M. N. N. Narendra (Inde), à faire rapport sur la situation financière de l'Organisation et sur le projet de budget administratif pour l'exercice 2021/22. Le Conseil sera invité à examiner ces rapports qui figurent dans les documents [FA-280/21Rev. 1](#) et [FA-282/21](#).

59. Le Président du Comité des finances et de l'administration a informé le Conseil des réunions approfondies qui ont eu lieu les 8 et 12 avril et qui ont été très constructives et animées.

60. Le Président du Comité des finances et de l'administration a ensuite évoqué l'analyse de la situation financière ([FA-280/21 Rev. 1](#)) et a pris note de la déclaration du Directeur exécutif sur la situation financière, le manque de fonds et la viabilité de l'Organisation. Il a insisté sur le fait que les Membres doivent s'acquitter rapidement de leurs contributions afin d'assurer la viabilité de l'Organisation, en soulignant que la situation financière actuelle de l'OIC pointait vers un grave déficit de liquidités d'ici à la fin septembre 2021. Il a noté que le Secrétariat a fait de gros efforts pour réduire les dépenses de l'année dernière et qu'il continuera à le faire. Les membres du Comité des finances et de l'administration ont convenu de se réunir entre les sessions autant de fois que nécessaire pour examiner la situation financière jusqu'à la session du Conseil de septembre. Le Comité avait également demandé la préparation d'un plan d'urgence sur la situation financière. Il a de nouveau déclaré que tous les Membres doivent faire de leur mieux pour verser leurs contributions à l'Organisation le plus rapidement possible, tout en faisant observer que l'OIC doit proposer des mesures tangibles pour aider les Membres exportateurs.

61. En ce qui concerne le projet de budget administratif, le Comité des finances et de l'administration a évalué le contenu du document [FA-282/21](#) et a noté les impacts négatifs du budget fortement réduit de l'exercice financier en cours. Il s'agit notamment d'une forte baisse de la production technique de l'Organisation, d'une diminution de l'engagement des Membres et d'une baisse du moral et de la motivation du personnel. En outre, le Directeur exécutif a attiré l'attention des Membres sur les conséquences possibles de l'application de la Résolution 470 sur les contributions de l'année prochaine, si les Membres ne s'acquittent pas de leurs arriérés.

62. Le Comité a également noté l'impact de la réduction des ressources sur les performances techniques de l'Organisation, notamment sur l'exécution du Programme des activités. L'OIC a été obligée de se concentrer sur un petit nombre de produits clés, comme le Rapport sur la mise en valeur du café, et même cette importante publication a été réduite. Les partenariats avec les institutions de recherche et les universités ont été suspendus et, de plus, la capacité de défendre la cause du secteur et de mobiliser des fonds a également été affectée. La capacité de l'Organisation à dialoguer avec ses Membres s'est détériorée : les services linguistiques ont été considérablement réduits et la traduction des documents a été limitée aux seuls documents considérés comme hautement prioritaires. En outre, les coupes budgétaires signifient que les réunions de l'OIC continueront à se tenir en ligne et que seuls deux jours d'interprétation seront prévus lors de chaque session du Conseil. Le manque de fonds pour les voyages officiels signifie que le Directeur exécutif et le personnel de l'OIC ne pourront pas assister à des événements dans les pays Membres et entrave la sensibilisation de nouveaux membres.

63. Le Directeur exécutif s'est dit préoccupé par l'impact des réductions budgétaires sur le personnel et l'administration de l'Organisation : la structure du personnel est devenue pléthorique au sommet et déséquilibrée ; le personnel n'a pas bénéficié d'augmentations d'échelon et a vu ses cotisations au Fonds de prévoyance plafonnées au cours des deux dernières années ; la charge de travail du personnel restant augmente à un point tel que les individus ne peuvent plus y faire face ; la capacité de remplacement du personnel malade ou en congé a été réduite ; la motivation et le moral du personnel sont très bas ; plusieurs membres du personnel ont démissionné ; les cadres supérieurs doivent consacrer une part accrue de leur temps au recrutement et à la formation du nouveau personnel ; le recours à des engagements à court terme et à des consultants a dégradé l'expérience et les connaissances internes spécialisées de l'Organisation. En conclusion, le Directeur exécutif a appelé les Membres à réfléchir aux conséquences de leur manque de soutien continu à l'OIC.

64. Le Comité a noté que de nouvelles réductions budgétaires pourraient être nécessaires si davantage de Membres étaient suspendus en vertu de la Résolution 470. Le Secrétariat révisera le budget en cas de modification de ses hypothèses de base.

65. Le Président du Comité a fait rapport au Conseil sur deux tableaux qui sont actuellement exposés au siège de l'OIC. Bien qu'il n'existe pas de preuve directe de propriété, des documents internes de l'OIC indiquent que ces deux tableaux ont été prêtés par deux pays Membres, le Brésil et la Colombie. Étant donné que l'OIC va très probablement déménager prochainement dans des locaux plus récents et plus petits, le

Secrétariat a contacté les délégations brésilienne et colombienne. Les deux Membres ont demandé le retour des œuvres d'art, tout en offrant de payer tous les frais liés à leur emballage, assurance et transport.

66. Le Comité a recommandé au Conseil d'approuver la restitution des tableaux au Brésil et à la Colombie.

67. Le Conseil a approuvé la restitution des tableaux au Brésil et à la Colombie et a chargé le Secrétariat d'en informer ces deux pays.

Point 8.2 : Rapport sur le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés

68. Le Président du Comité des finances et de l'administration a noté que le Secrétariat avait établi un rapport sur les Membres ayant des arriérés persistants et a attiré l'attention sur la situation des Membres ayant des arriérés au titre d'exercices antérieurs. Si ceux-ci ne sont pas versés, ces Membres seront exclus du calcul des cotisations, conformément aux dispositions de la Résolution 470. Une telle mesure exigerait la redistribution d'environ £246 000 entre les Membres exportateurs restants, ce qui serait extrêmement difficile à envisager. L'autre solution serait de suspendre l'application de la Résolution 470, mais cela poserait certainement de gros problèmes pour le recouvrement des contributions des Membres ayant des arriérés persistants.

69. Le Comité a noté que la seule solution possible était que les Membres s'acquittent de leurs arriérés de contributions.

70. Le Comité a également pris note de l'échange de correspondance entre l'OIC et le Viet Nam (document [FA-256/20 Rev. 5](#)). Le Comité a exhorté le Viet Nam à s'acquitter de ses arriérés de contributions, tout en recommandant au Président du Conseil de poursuivre le dialogue avec ce Membre.

Point 8.3 : Comptes administratifs de l'Organisation pour l'exercice financier 2019/20 et rapport du vérificateur

71. Le Président du Comité des finances et de l'administration a indiqué que le Comité avait délibéré sur les comptes administratifs et le rapport du vérificateur et avait recommandé l'approbation du document par le Conseil.

72. Le Président du Conseil a invité les délégations à formuler des observations sur l'approbation des comptes administratifs pour 2019/20 et du rapport du vérificateur.

73. Un délégué a déclaré qu'il était prêt à approuver et à avaliser le rapport du vérificateur. Il a déclaré que les Membres devraient prendre le temps de lire ces rapports afin qu'ils puissent connaître l'opinion du vérificateur. Il a ajouté qu'il était du devoir des Membres de soutenir cet exercice.

74. Le Président du Conseil a constaté qu'il n'y avait pas d'autres commentaires et que le rapport était approuvé.

75. Le Conseil a examiné et approuvé les comptes administratifs de l'Organisation et le rapport du vérificateur figurant dans le document [FA-283/21](#).

Point 8.4 : Comptes du Fonds spécial pour l'exercice financier 2019/20 et rapport du vérificateur

76. Le Président du Comité des finances et de l'administration a présenté les comptes du Fonds spécial pour 2019/20 (document [FA-284/21](#)). Il a fait observer que le Comité des finances et de l'administration avait recommandé les comptes du Fonds spécial (2019/20) et le rapport du vérificateur aux Membres exportateurs pour approbation.

77. Le Président du Conseil a invité les Membres exportateurs à approuver le document. Il n'y a pas eu d'objection.

78. Les Membres exportateurs ont examiné et approuvé les comptes du Fonds spécial et le rapport du vérificateur figurant dans le document [FA-284/21](#).

Point 8.5 : Comptes du Fonds d'affectation spéciale pour les projets sur la durabilité du café pour l'exercice 2019/20 et rapport du vérificateur

79. Le Président du Comité des finances et de l'administration a présenté les comptes du Fonds d'affectation spéciale pour les projets sur la durabilité du café et le rapport du vérificateur figurant dans le document [FA-285/21](#) et a demandé l'approbation du Conseil.

80. Le Président du Conseil a constaté qu'il n'y avait pas d'objections et que le Conseil avait approuvé le document.

81. Le Conseil a examiné et approuvé les comptes du Fonds d'affectation spéciale pour les projets sur la durabilité du café et le rapport du vérificateur figurant dans le document [FA-285/21](#).

Point 8.6 : Fonds de promotion

82. Le Président du Conseil a noté que, conformément à la décision prise en septembre 2010, ce point ne fait pas l'objet d'un audit mais a été distribué à tous les Membres sous la cote [FA-286/21](#).

83. Le Président du Comité des finances et de l'administration a présenté le rapport soumis par le Secrétariat et a déclaré que le Comité en avait pris note.

84. Les Membres exportateurs ont pris note des comptes du Fonds de promotion figurant dans le document [FA-286/21](#).

Point 8.7 : Procédures pour la nomination d'un nouveau directeur exécutif

85. Le Président du Comité des finances et de l'administration a fait rapport sur les critères et procédures de nomination d'un nouveau directeur exécutif, figurant dans le document [WP-Council 313/21Rev. 1](#). Les critères ont été examinés par le Comité des finances et de l'administration lors de sa 45^e réunion tenue les 8 et 12 avril 2021.

86. Le délégué de l'Union européenne a indiqué que, lors de la réunion de coordination des pays Membres importateurs et compte tenu des restrictions budgétaires qui ont été imposées à l'OIC, la question de savoir s'il serait pertinent de maintenir le traitement du directeur exécutif à son niveau actuel avait été posée.

87. Le délégué du Brésil a fait observer que les contraintes budgétaires auxquelles l'OIC est confrontée sont la conséquence du fait qu'un certain nombre de Membres ont demandé une réduction substantielle de leurs contributions. Il s'agit d'une période extraordinaire et il faut espérer que, dès l'année prochaine, l'Organisation reviendra au statu quo antérieur.

88. Le Directeur exécutif a noté que l'Organisation internationale du sucre et l'Organisation internationale du cacao maintiennent la même rémunération pour le directeur exécutif que l'OIC, c'est-à-dire la classe de Secrétaire général adjoint du barème des traitements de l'ONU. Toutefois, d'autres organes internationaux de produits rémunèrent leurs directeurs exécutifs à un niveau inférieur.

89. Le Président du Comité des finances et de l'administration a exprimé sa préférence pour le maintien du niveau de rémunération actuel du directeur exécutif. Il a ensuite fait le point sur les procédures de nomination d'un nouveau directeur exécutif. Il a indiqué que le Comité des finances et de l'administration s'était mis d'accord sur le cadre de référence du nouveau directeur exécutif, mais qu'il n'était pas parvenu à un consensus sur la création d'un comité de présélection, ouvert aux Membres intéressés, qui serait chargé d'évaluer les candidatures au poste de directeur exécutif et de recommander au Conseil un nombre réduit de candidats. Cette question est toujours en attente d'une décision du Conseil.

90. Les délégations du Brésil, de la Côte d'Ivoire, de l'Union européenne, de l'Inde, du Japon, du Kenya et de la Fédération de Russie ont appuyé la création d'un comité de présélection fonctionnant de manière transparente et démocratique. Certains de ces délégués ont indiqué que le comité de présélection ne devrait être établi que si plus de cinq candidats se déclarent. Les délégués de la Colombie, du Honduras, du Nicaragua, des Philippines et du Viet Nam se sont opposés à la création d'un comité de présélection qui disqualifierait des candidats. Des réflexions ont été menées sur la légitimité d'une éventuelle décision du comité de présélection d'exclure des candidats remplissant les conditions requises et appuyés par leurs gouvernements respectifs.

91. Le Président a estimé que la meilleure façon de procéder serait que le comité de présélection présente une recommandation de candidats présélectionnés, mais que si l'un des autres candidats souhaitait présenter sa candidature au Conseil, sa demande ne serait pas refusée.

92. Plusieurs membres ont rappelé qu'en 2017, à l'occasion de la nomination de l'actuel directeur exécutif, un comité de présélection avait été mis en place.

93. Dans un esprit de conciliation, le délégué de la Côte d'Ivoire a déclaré qu'il était prêt à abandonner l'idée du comité de présélection et a proposé de tenir une session extraordinaire du Comité des finances et de l'administration pour examiner les candidatures et vérifier si elles sont conformes au cadre de référence, sans disqualifier

aucun candidat. Le Conseil examinerait ensuite les candidatures et procéderait à la nomination du directeur exécutif lors de la session du Conseil international du Café en avril 2022. La proposition de la Côte d'Ivoire a été bien accueillie par les Membres.

94. Le Président a résumé la situation comme suit : le Conseil est parvenu à un consensus selon lequel le Comité des finances et de l'administration vérifiera que les candidatures sont conformes au cadre de référence et une session extraordinaire du Conseil sera prévue entre septembre 2021 et février 2022 pour permettre aux candidats de se présenter au Conseil.

95. Le Conseil a approuvé les procédures de nomination d'un nouveau directeur exécutif figurant dans le document [WP-Council 313/21Rev. 1](#), mis à jour pour indiquer que le Comité des finances et de l'administration vérifiera que les candidatures sont conformes au cadre de référence et que les candidats présenteront leur programme au Conseil lors d'une session extraordinaire qui se tiendra à une date qui reste à déterminer. Le cadre de référence, les procédures et le calendrier révisés ont ensuite été diffusés sous la cote [ICC-129-6](#), dont une copie est jointe aux présentes décisions.

Point 9 : Fonds spécial

96. L'Économiste en chef a rendu compte des développements concernant l'utilisation du Fonds spécial pour promouvoir la consommation intérieure dans les pays exportateurs. Il a indiqué que PROMECAFE avait demandé une nouvelle période de prolongation de trois mois, sans incidence budgétaire, pour permettre l'achèvement complet du programme. Les communications de PROMECAFE figurent dans les documents [SF-46/20](#) et [SF-47/21](#).

97. Le Conseil a pris note du rapport présenté par l'Économiste en chef et a approuvé une prolongation de trois mois pour l'exécution du projet en Amérique centrale.

Point 10 : Questions diverses

98. Le Directeur exécutif s'est référé à une communication de l'International Women's Coffee Alliance (IWCA) qui demande la prorogation du protocole d'accord et sa désignation comme membre du CCSP. Comme indiqué dans le document [ED-](#)

[2366/21](#), le Directeur exécutif a recommandé la prorogation du protocole d'accord avec l'IWCA pour trois ans et a déclaré que la désignation de l'IWCA comme membre du CCSP devait être examinée en septembre, lors de l'examen périodique de la composition du CCSP.

99. Le Conseil a pris note du rapport présenté par le Directeur exécutif et a approuvé la prorogation du protocole d'accord avec l'International Women's Coffee Alliance.

100. Le représentant de la Colombie a fait un exposé sur le 3^e Forum mondial des producteurs de café. La première partie du Forum doit se dérouler en ligne le 15 juillet 2021, l'accent étant mis sur la prospérité des producteurs de café, et la seconde partie doit se tenir en présentiel à Kigali (Rwanda) en juillet 2022. Le représentant de la Colombie a en outre invité tous les Membres de l'OIC à participer.

101. Le Directeur exécutif a félicité le Secrétaire général sortant de l'OIAC, Frederick S. M. Kawuma, pour son engagement au cours des dernières années et a invité le Haut-Commissaire de l'Ouganda au Royaume-Uni à présenter au Conseil le nouveau Secrétaire général de l'OIAC, S.E. l'Ambassadeur Solomon Sabiti Rutega.

102. S.E. l'Ambassadeur Solomon Sabiti Rutega a salué les délégués et a exprimé son engagement à trouver des solutions aux défis auxquels le secteur du café est confronté.

103. Le Directeur exécutif a souhaité la bienvenue au nouveau Secrétaire général de l'OIAC.

Point 11 : Réunions futures

104. Le Président du Conseil a annoncé les dates suivantes pour les prochaines sessions du Conseil international du Café :

- La 130^e session du Conseil international du Café se tiendra du 6 au 10 septembre 2021.
- La 131^e session du Conseil international du Café se tiendra du 28 mars au 1 avril 2022.

- La 132^e session du Conseil international du Café se tiendra du 12 au 16 septembre 2022.

105. Le Conseil a pris note de ces dates.

Point 12 : Séance de clôture

106. Le Président du Conseil a remercié tous les Membres de leur présence.

107. Le Président du Conseil a déclaré close la 129^e session du Conseil international du Café.



Conseil international du Café
129^e session
15 et 16 avril 2021
Londres (Royaume-Uni)

**Décision du Conseil relative à la nomination
du Directeur exécutif :**

- **Procédures et calendrier**
- **Cadre de référence**

Contexte

1. Le présent document contient le cadre de référence pour le poste de directeur exécutif de l'Organisation internationale du Café, qui a été approuvé par le Conseil à sa 129^e session, les 15 et 16 avril 2021. Les gouvernements Membres sont invités à porter cet avis de vacance de poste à l'attention des candidats potentiels dans leur pays.
2. Les Gouvernements Membres sont invités à communiquer les noms des candidats qu'ils appuient, accompagnés d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation personnelle, au Secrétariat à l'adresse ed@ico.org ou par courrier au Chef du Service financier et administratif, Organisation internationale du Café, 222 Gray's Inn Road, Londres WC1X 8HB, au plus tard le **30 juillet 2021**. Aux fins de la protection des données, les candidats doivent indiquer dans leur lettre de motivation qu'ils consentent à ce que leur curriculum vitae et leur lettre soient diffusés auprès des Membres de l'Organisation et publiés sur le site web de l'OIC.

DÉCISION DU CONSEIL RELATIVE À LA NOMINATION DU DU DIRECTEUR EXÉCUTIF

Compte tenu de l'expiration du mandat du Directeur exécutif le 30 avril 2022, le Conseil définit le cadre de référence et les procédures ci-après pour la nomination d'un nouveau Directeur exécutif :

Procédures et calendrier

Demande aux gouvernements Membres de suivre des procédures transparentes pour encourager les candidats appropriés à manifester leur intérêt pour le poste, en tenant compte du cadre de référence joint à l'annexe I. Les candidats au poste doivent être appuyés par un gouvernement Membre et un seul candidat peut être appuyé par chaque gouvernement Membre.

Demande aux gouvernements Membres de communiquer au Secrétariat, au plus tard le 30 juillet 2021, les noms des candidats approuvés, accompagnés de leur curriculum vitae et de lettres de motivation personnelles, dont la longueur totale ne doit pas dépasser cinq pages.

Demande au Comité des finances et de l'administration de tenir une réunion intersessions pendant la semaine du 30 août au 3 septembre 2021 pour s'assurer que les candidats au poste de directeur exécutif ont satisfait aux critères énoncés dans le cadre de référence (annexe I).

Demande au Secrétariat de dresser la liste de tous les candidats et de la distribuer aux Membres dans les documents de la réunion intersessions du Comité des finances et de l'administration.

Demande au Secrétariat d'organiser des séances vidéo avec les candidats qualifiés pour qu'ils présentent leur programme lors d'une session extraordinaire du Conseil qui se tiendra à une date qui reste à déterminer. Les présentations devront porter sur le rôle actuel et futur de l'OIC dans le secteur du café et sur la capacité du candidat à diriger l'Organisation pour atteindre les objectifs de l'Accord. Les séances vidéo seront enregistrées et auront une durée maximum de 30 minutes chacune. Chaque présentation sera suivie d'une session de questions et réponses, qui durera également 30 minutes maximum. Les séances vidéo seront ouvertes à tous les Membres intéressés et auront lieu entre septembre 2021 et février 2022.

Suite à la procédure décrite ci-dessus, le Conseil examinera et décidera de la nomination du directeur exécutif lors de la session du Conseil du 28 mars 2022 au 1^{er} avril 2022.

CADRE DE RÉFÉRENCE POUR LE POSTE DE DIRECTEUR EXÉCUTIF DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU CAFÉ

Les candidats retenus doivent avoir une connaissance approfondie et une grande expérience du secteur du café. Ils doivent également posséder de très solides compétences en matière de gestion d'une organisation de la taille et de la complexité de l'Organisation internationale du Café, y compris l'administration du personnel, la gestion des budgets et une expérience de la mobilisation de fonds. Une expérience de la conduite d'études analytiques, y compris des études économiques, ainsi que de l'élaboration et de la mise en œuvre de projets de renforcement des capacités serait souhaitable.

Les candidats doivent avoir les qualités requises pour bénéficier d'un large soutien de la part des Membres de l'Organisation internationale du Café et doivent, au moins, remplir les conditions suivantes :

a) Nationalité

Les candidats doivent être ressortissants de l'un des pays Membres de l'OIC et approuvés par leurs gouvernements respectifs. Chaque pays ne peut approuver qu'un seul candidat.

b) Formation

Les candidats doivent être titulaires d'au moins un diplôme universitaire d'une université ou d'un établissement d'enseignement supérieur reconnu.

c) Expérience professionnelle

Les candidats doivent avoir au moins quinze (15) ans d'expérience professionnelle, dont un minimum confirmé de cinq (5) ans à un poste de direction dans un gouvernement, une organisation internationale ou une entreprise commerciale ou similaire. Une expérience de la collecte de fonds et de la gestion de projets est souhaitable. Une expérience dans le domaine des produits agricoles de base, et en particulier du café, sera considérée comme un avantage supplémentaire. Une expérience de travail dans des instances internationales est souhaitable.

d) Âge

Conformément aux règles de l'ONU, il n'y a aucune restriction quant à l'âge des candidats.

e) Langues

Une excellente connaissance de l'anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit, est essentielle. La connaissance d'une ou plusieurs des autres langues officielles de l'Organisation (espagnol, français et portugais) serait souhaitable.

f) Durée du mandat

Le contrat initial est d'une durée de cinq (5) ans, avec possibilité de renouvellement pour une seule période supplémentaire de cinq ans.

g) Rémunération

Les conditions d'emploi sont comparables à celles qui s'appliquent aux fonctionnaires correspondants d'organisations intergouvernementales similaires. Le traitement est celui de la classe SGA (secrétaire général adjoint) du barème des traitements des Nations unies.

h) Autres prestations

Le Directeur exécutif a droit à une indemnité de représentation personnelle de £5 000 par an.

Le Directeur exécutif a également droit à d'autres indemnités et prestations versées au personnel recruté au niveau international en vertu du Statut et Règlement du personnel.